



M. le juge Piotr Hofmański
Président de la Cour pénale internationale

Allocution

**Cérémonie de signature entre la CPI et le Gouvernement du Royaume
d'Espagne d'un accord pour l'exécution des peines d'emprisonnement**

La version prononcée fait foi

8 décembre 2022, La Haye, Pays-Bas

Cérémonie de signature

Votre Excellence Mme l'Ambassadrice Femenía,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donné aujourd'hui de signer un accord sur l'exécution des peines d'emprisonnement entre la Cour pénale internationale et le Royaume d'Espagne.

Je partage avec vous notre profonde satisfaction de voir l'Espagne franchir une telle étape avec la Cour.

À mesure que la charge de travail de la Cour augmente, la nécessité d'une coopération volontaire passant par l'exécution des peines d'emprisonnement se fait également sentir. La Cour est reconnaissante à l'Espagne de rejoindre aujourd'hui le groupe restreint, mais croissant, des États Parties engagés qui ont déclaré leur volonté générale d'aider la Cour en la matière.

En signant cet accord aujourd'hui, le Royaume d'Espagne démontre son soutien indéfectible et son engagement à assurer le bon fonctionnement de la Cour. Le Statut de Rome prévoit que les États Parties partagent la responsabilité de l'exécution des peines d'emprisonnement prononcées par la

Cour. Par sa signature, l'Espagne a assumé cette responsabilité.

J'espère sincèrement que d'autres États Parties issus de toutes les régions du monde suivront l'exemple de l'Espagne. Lorsque les États Parties jouent tous leur rôle en contribuant aux opérations de la Cour, l'efficacité du système de la CPI dans son ensemble s'en trouve renforcée.

Une fois de plus, au nom de la Cour pénale internationale, je souhaite vous exprimer ma sincère gratitude, Excellence, ainsi qu'au Royaume d'Espagne, pour avoir accordé cette importante mesure de soutien à notre institution commune.

Je vous remercie.